



DIVISION  
RECETTE-CONSERVATION DES HYPOTHEQUES

REQUISITION D'ETAT

La recette-conservation des hypothèques est requise de délivrer les états contenant par extraits succincts :

<input checked="" type="checkbox"/> Les <u>transcriptions</u> de tous actes et jugements translatifs, déclaratifs ou modificatifs de propriétés et de toutes mentions quelconques. <u>DU CHEF DE :</u>	Nom Patronymique : ..... (Nom de jeune fille pour les femmes mariées) .....
<input type="checkbox"/> Les <u>inscriptions</u> et mentions quelconques encore subsistantes. (celles radiées ou périmées exceptées). <u>CONTRE :</u>	Prénom(s) : ..... Epouse : ..... Né(e) le : ..... à ..... Décédé(e) le : .....

Le(a) requérant(e) : Nom ..... Prénom : ..... Tél : .....  
soussigné(e) ..... décharge la Polynésie française –  
Direction des Affaires Foncières - Recette Conservation des Hypothèques de toutes responsabilités résultant de la  
délivrance d'extraits aux lieu et place de copies intégrales et consigne la somme de : .....<sup>(2)</sup>  
Signature du demandeur

Fait à .....  
Le .....  
Reste du : .....

PARTIE RESERVEE AU CONSERVATEUR DES HYPOTHEQUES

CERTIFICAT A CE JOUR

DES TRANSCRIPTIONS

DES INSCRIPTIONS

Délivré sur sa réquisition pour servir et valoir ce que de droit.

RECU TAXE : T. ....  
I. ....  
Journal .....

Papeete, le .....  
Le Conservateur des Hypothèques

NB (1) COCHER LA CASE CONCERNEE  
(2) Coût minimum : 500 F. pour les transcriptions  
500 F. pour les inscriptions  
(sous réserve du nombre d'extraits révélés)

Gladys WONG FOO

Pour tout paiement par courrier, mandat postal ou virement bancaire, merci de préciser l'objet de votre règlement